

À bâbord !
Revue sociale et politique

L'urbanisme au service de la résilience climatique

Julien Deschênes et Catherine P. Perras

Numéro 86, décembre 2020

Résilience écologique, résistance ou résignation ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95474ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (imprimé)

1710-2103 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deschênes, J. & P. Perras, C. (2020). L'urbanisme au service de la résilience climatique. *À bâbord !*, (86), 40–41.

L'URBANISME AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Julien Deschênes et Catherine P. Perras*

Le concept de « résilience urbaine » génère un intérêt croissant (ainsi que de nombreuses critiques), ne serait-ce que parce que les catastrophes naturelles entraînent des conséquences majeures sur les villes en raison de la forte concentration de personnes, de services et d'infrastructures qui s'y trouvent. De plus, la majorité de la population mondiale vit déjà en milieu urbain et cette proportion continue d'augmenter¹.

Paradoxalement, la vie urbaine est aussi propice à la mise en œuvre de solutions contribuant à la lutte contre les changements climatiques. Une collectivité résiliente non seulement maintient son fonctionnement ou le retrouve rapidement advenant un choc (ex. une tempête de verglas, un épisode de chaleur extrême), mais est également en mesure de s'adapter pour réduire sa vulnérabilité et transformer ses façons de faire pour s'attaquer à la source du problème².

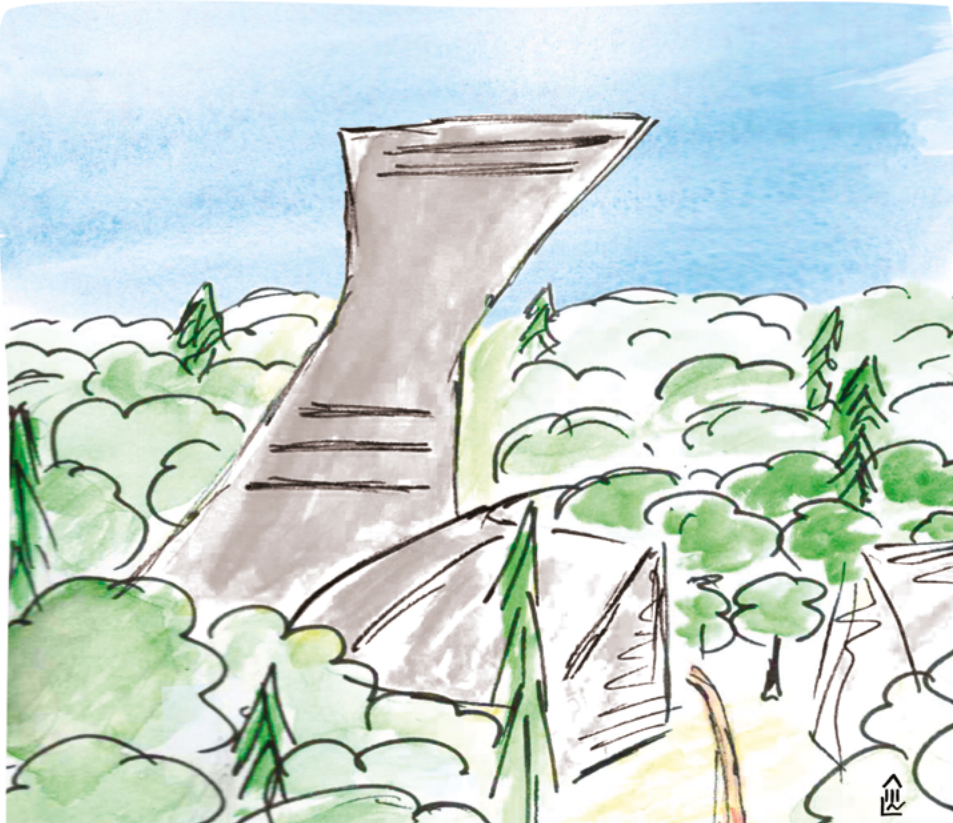
Ainsi, face à la crise climatique, une municipalité résiliente agit sur les deux grands volets de la lutte : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs impacts. Chaque décision prise en matière d'urbanisme, par son impact direct et durable sur l'occupation du territoire, a le potentiel de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur un territoire, les décisions les plus structurantes concernant l'urbanisme sont probablement celles qui déterminent la localisation des bâtiments et des activités. Une forme urbaine compacte permet de préserver les milieux naturels et agricoles, en plus de réduire les distances parcourues par les personnes et les marchandises, ainsi que la quantité de ressources requises pour la construction et l'entretien d'infrastructures (ex. routes, aqueducs et égouts, écoles, hôpitaux, etc.). Au Québec, plusieurs outils d'urbanisme (planification, réglementation, maîtrise foncière), dont certains sont obligatoires, sont à la disposition des collectivités pour lutter contre l'étalement urbain : définir un périmètre d'urbanisation, orienter la construction

de nouveaux logements dans des milieux déjà bâtis en priorité, ou encore imposer des seuils minimaux de densité (nombre de logements/hectares) dans les quartiers bien desservis en transports collectifs et en commerces de proximité, pour ne nommer que ceux-là.

Pour s'adapter aux impacts des changements climatiques, les outils d'urbanisme présentent un potentiel tout aussi considérable, mais souvent sous-exploité. Une municipalité faisant face à des vagues de chaleur ou à des inondations peut en réduire les impacts en verdissant les espaces publics, mais également en encadrant les constructions et l'aménagement des espaces privés. Par une bonne réglementation, il est possible, par exemple, de restreindre l'espace dédié aux stationnements, de favoriser la préservation des arbres matures, ou encore d'imposer des toitures blanches ou vertes sur toutes les nouvelles constructions et les rénovations majeures. Enfin, des études ont démontré que des liens sociaux forts facilitent le rétablissement des communautés à la suite de



catastrophes naturelles³. Le design des espaces publics et privés, par exemple par la réappropriation citoyenne des friches urbaines, a le potentiel d'encourager les interactions de voisinage et ainsi de renforcer ces liens.

RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Bien que l'urbanisme puisse jouer un rôle majeur dans notre résilience collective face aux changements climatiques, l'utiliser à son plein potentiel exige qu'on prenne conscience des quatre principes sur lesquels repose la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Selon le premier de ces principes, l'urbanisme est d'abord une responsabilité politique. Contrairement à ce qui touche l'architecture ou le génie, alors que les professionnels demeurent maîtres de leurs projets, la responsabilité des décisions à prendre dans ce secteur ne repose pas sur les urbanistes, qui jouent plutôt un rôle de conseiller·ère·s auprès des élu·e·s municipaux·les. L'urbanisme est une vaste pratique, intimement liée aux valeurs portées par la société à un moment donné; les professionnel·le·s ne sont donc pas imputables. Pour respecter la neutralité qu'exige leur fonction de conseil et de recommandation, les urbanistes s'engagent peu en politique. Bien que beaucoup s'y intéressent, la suivent de près ou y sont impliqué·e·s en coulisse, peu font le saut en politique active. Bien qu'on entende les expert·e·s en urbanisme et en aménagement s'opposer en bloc au troisième lien de Québec et au mégacentre commercial Royalmount à Montréal, des élu·e·s continuent de soutenir ces projets au service d'un développement peu résilient. Pour que l'urbanisme soit au service de la résilience climatique, il faudra davantage d'élus·es urbanistes ou d'urbanistes plus engagé·e·s politiquement.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ET VISION COMMUNE

L'urbanisme est aussi une responsabilité partagée, selon le deuxième principe de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À quoi s'ajoute le troisième principe dictant que les instances municipales et provinciales doivent se concerter. Trop souvent, ces deux principes sont étouffés par la démocratie représentative. Quand vient le temps de prioriser les intérêts, le réflexe naturel est de plaire à ceux et celles qui ont permis aux élu·e·s de remporter les élections, aux dépens parfois d'une vision plus large du développement. Ce manque de représentation et d'imputabilité à l'échelle régionale et métropolitaine explique que des projets comme le Royalmount vont de l'avant, en promettant dans ce cas des retombées économiques pour la seule ville de Mont-Royal, malgré l'incohérence d'une telle infrastructure à l'échelle métropolitaine.

S'ajoute à cela la complexité d'établir des politiques cohérentes, avec 43 arrondissements et 1131 municipalités au Québec adoptant différents plans d'urbanisme; avec les 101 municipalités régionales de comté (MRC) (dont 5 agglomérations) et leurs schémas d'aménagement; avec les deux communautés métropolitaines et leurs plans métropolitains; avec les ministères et leurs orientations gouvernementales. Ces différentes planifications ne convergent pas toujours vers une vision commune de l'aménagement du territoire québécois. Pour y remédier,

plusieurs organisations et urbanistes se sont regroupé·e·s autour de l'Alliance Ariane pour revendiquer une politique nationale d'aménagement du territoire qui agirait comme un fil conducteur pour toutes ces instances afin que l'aménagement du territoire (re)devienne un projet de société.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le dernier principe découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concerne la participation citoyenne. La LAU prévoit, entre autres, la création de comités consultatifs d'urbanisme (CCU), ayant pour rôle d'analyser certains projets faisant l'objet d'une demande de permis et de formuler des recommandations auprès du conseil municipal. Cette instance citoyenne n'est pas décisionnelle. Elle est souvent composée de spécialistes (architectes, ingénieur·e·s ou urbanistes) et n'a pas de processus de nomination clairement défini par la LAU.

Il serait intéressant d'imaginer un processus de nomination prenant la forme d'une loterie qui permettrait à tous et toutes d'y siéger et d'y introduire un savoir plus diversifié. Considérant qu'au moins un·e élu·e fait partie du CCU, il pourrait être envisageable, en y mettant les ressources suffisantes, de lui donner un pouvoir décisionnel. En lui accordant un tel pouvoir, on renforcerait la participation citoyenne à la prise de décision.

En somme, afin d'affronter la crise climatique, nous devons impérativement décloisonner l'urbanisme pour que les citoyen·ne·s s'investissent et se rassemblent autour d'un projet de société qui remet à l'avant-plan notre manière d'occuper le territoire. 

* Julien Deschênes est diplômé à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal. Catherine P. Perras est conseillère en aménagement et urbanisme à Vivre en Ville.

1. Organisation des Nations Unies, « 2018 Revision of World Urbanization Prospects ». En ligne : www.un.org/development/desa/publications/2018-revision-of-world-urbanization-prospects.html

2. Sara Meerow, Joshua P. Newell et Melissa Stults, « Defining Urban Resilience: A Review », *Landscape and Urban Planning*, vol. 147, 2016, p. 38-49.

3. Daniel P. Aldrich, *Building Resilience: Social Capital in Post-Disaster Recovery*, U. Chicago Press, 2012, 248 p.